

TRANSPORTS SCOLAIRES SEMO 2023-2024

Début des inscriptions le 13 juin 2023

LES ABONNEMENTS SCOLAIRES SEMO POUR QUI ?

Les abonnements scolaires Semo sont destinés aux enfants (maternelles, primaires, collégiens et lycéens) qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés dans un établissement de secteur de l'Agglomération Seine-Eure.

Exceptions pour les enfants qui résident dans les communes de :

- **CHAMPENARD** scolarisés au Lycée_G.Dumézil à Vernon ou à l'Ecole Ste Colombe,
 - **COURCELLES SUR SEINE** scolarisés au Lycée G.Dumézil à Vernon, au Collège Cervantès à Vernon, au Lycée A.Malraux à Gaillon ou au Collège S.Signoret à Aubevoye,
 - **SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL** scolarisés au lycée G.Dumézil ou St Adjutor à Vernon ou au collège L.de Vinci de Saint Marcel ou au collège Ariane, C.Lemaitre ou St Adjutor à Vernon,
- Téléchargez une fiche d'inscription sur sna27.fr à partir du 02 mai et à retourner à SNA, par courrier uniquement, avant le 15 juillet (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence semo au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37
-
- Pour les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (sauf pour la commune de Courcelles sur Seine) et sont scolarisés au Lycée André Malraux de Gaillon,
 - Pour les enfants qui résident sur les communes de **PÎTRES, LE MANOIR, ALIZAY et IGOVILLE** et qui sont scolarisés au collège H. Langlois de Pont de l'Arche **mais qui n'empruntent pas les lignes scolaires semo,**
 - Pour les autres enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés en dehors de l'Agglomération Seine-Eure,
- Inscription du 13 juin au 31 juillet sur le site nomad.normandie.fr (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

OÙ ET QUAND ACHETER UN ABONNEMENT SEMO ?

- À partir du 13 juin aux agences Semo de Louviers ou de Gaillon
- Du 13 juin au 31 juillet sur la e-boutique du site internet semo-mobilité.fr (Pour recharger sa carte Atoumod ou créer sa carte)
- À partir du 13 juin sur l'appli Semo (sauf abonnement écoles maternelles et primaires) (Validation à la montée dans le bus sur smartphone, pas de carte Atoumod)

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS :

Tarifs, Communes, Établissements scolaires desservis, Lignes scolaires, Horaires

- sur le site semo-mobilité.fr dans la rubrique SCOLAIRES
- ou au 02 32 40 44 44.